

DEPUT
LORRAINE
N° 193



et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 21.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



A AVRANCHES, aura lieu le samedi 5 décembre le grand concours-foire de la race bovine normande.

VOLAILLES GRASSES : L'office régional du Sud-Ouest organise à Saint-Sever (Landes) pour les 19 et 20 décembre un Concours-foire de volailles grasses et de foies gras, doté de 20.000 francs de prix.

LE MARCHÉ LINIER : La situation de notre marché linier s'est beaucoup aggravée ces dernières semaines. Il serait temps que les mesures promises par le Gouvernement et estimées indispensables, reçoivent une application immédiate. Quant aux primes pour la culture du chanvre... seraient-elles déjà à l'eau ?

LA FÊTE DES VACHES : En Suisse, au début de l'hiver, on fait descendre les troupeaux de vaches de la montagne. Cela donne lieu à des fêtes locales, où on décore les bêtes de façon plaisante, avec des croix de fleurs et des rosaces de verdure sur la tête.

L'Australie : Le résultat de la tonte, prévu pour cette année, se monterait à 431 millions de kilos de laine en suint, contre 397 à pareille époque l'an dernier, alors que la production moyenne a été de 413 millions de kilos au cours des cinq dernières années.

LES MEILLEURS COQS sont ceux qui, étant jeunes, paraissent les plus dégingandés, les plus batailleurs, les meilleurs mangeurs tout en restant maigres. L'apparition prématurée des faucilles et du camail ne signifie rien, pas plus que le chant caractéristique s'effectuant de bonne heure.

EXPOSITION INTERNATIONALE D'ANIMAUX DE BASSE-COUR

La 64^e Exposition internationale de coqs, poules, canards, oies, dindons, lapins, pigeons, matériel d'élevage et animaux à fourrures organisée par la Société Centrale d'Agriculture de France, reconnue d'utilité publique, aura lieu à Paris, du 11 au 16 février prochain. Cette manifestation est la plus importante du Continent.

La clôture des engagements est fixée au 31 décembre 1931.

Le programme est à la disposition des éleveurs et des amateurs, au siège social de la Société Centrale d'Agriculture de France, 34, rue de Lille, Paris (7^e).

Pour trouver TOUT ce que vous désirez : pour vos achats, vos ventes, vos échanges... utilisez nos petites annonces des OFFRES & DEMANDES.



— Voyons, mon petit, par quoi Paris est-il arrosé ?
— Ben... par les arroseuses municipales !

A la Chambre d'Agriculture

L'Electrification des Ecartes La Marque régionale « Bretagne »

La Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure s'est réunie le 19 novembre, pour le vote de son budget 1931. En même temps elle a examiné diverses questions, parmi lesquelles :

ELECTRIFICATION DES ECARTES

Les Syndicats intercommunaux d'électrification ont compté, en se créant, sur une subvention de l'Etat de 50 % de leurs dépenses de première installation, augmentée de 7 % s'ils ne faisaient pas appel au Crédit agricole. Certains d'entre eux ont déjà reçu une subvention sur cette base.

Mais d'autres, moins avancés dans leur organisation, ont appris par de récentes instructions du Ministère de l'Agriculture, que la subvention serait réduite à 33 % pour toute la partie de la dépense inférieure à 600 francs par habitant desservi, cette tranche étant réputée concerner des dépenses d'électrification des agglomérations. La subvention de 50 % ne serait maintenue que pour la partie de la dépense supérieure à 600 francs par tête qui, seule, serait forfaitairement considérée comme affectée à l'électrification des écartes.

Si cette distinction peut se comprendre dans les nombreux départements où les communes procèdent en même temps à l'électrification de leurs agglomérations communales et à celle de leurs écartes, elle est complètement inadmissible dans la Loire-Inférieure, puisque les agglomérations de toutes les communes sont intégralement électrifiées depuis 1925, le département ayant fait à cette époque la dépense de toutes les lignes à haute tension.

Il ne reste plus aujourd'hui à électrifier que les écartes seuls et c'est uniquement dans ce but que se forment les Syndicats intercommunaux.

Par suite, toutes les dépenses qu'ils engagent sont exclusivement relatives à l'électrification des écartes ruraux et devraient être considérées comme telles au point de vue de la subvention de l'Etat. Une réduction importante sur les subventions escomptées mettrait la plupart des Syndicats du département dans une situation financière difficile et pourrait compromettre leur œuvre d'électrification rurale.

Aussi la Chambre d'Agriculture proteste-t-elle contre l'application, dans la Loire-Inférieure, de la distinction faite dans les dépenses d'électrification par les récentes instructions ministérielles et demande-t-elle que la subvention à 50 % soit accordée pour la totalité de leurs dépenses aux Syndicats intercommunaux créés pour la seule électrification des écartes.

MARQUE REGIONALE « BRETAGNE »

Chacun sait les efforts énormes de contrôle et de présentation faits par nos rivaux italiens, espagnols, belges, hollandais, danois, etc. pour assurer la vente de leurs produits agricoles.

Ces efforts ont porté leurs fruits, désastreux pour notre production nationale, puisque en quelques années les produits de nos rivaux ont remplacé les nôtres dans une proportion dépassant souvent 30 à 50 % sur les principaux marchés étrangers et que, même, ils viennent les supplanter dans notre consommation intérieure.

Il est nécessaire de rendre confiance à nos clients en les satisfaisant. Ceux-ci désirent trouver dans des emballages coquets et toujours semblables une marchandise bien

homogène, bien triée, présentée avec goût et méthode et d'une qualité répondant parfaitement à l'annonce qui en est faite sur l'étiquette.

Des initiatives remarquables ont déjà été prises en ce sens, notamment par nos maraîchers nantais.

Pour obtenir les meilleurs résultats, il importe de coordonner les efforts dans une vaste organisation.

Les Chambres d'Agriculture et les Chambres de Commerce se sont réunies pour créer la marque « Bretagne ». Cette marque, concrétisée par de petites vignettes représentant une hermine, sera accordée à tous les producteurs et les commerçants avec le droit de la placer sur leurs colis à côté de leur marque locale particulière, à la condition qu'ils s'engagent à se conformer aux règles de triage, de présentation et d'emballage jugées nécessaires par la Commission administrative de la marque « Bretagne » et à subir un

La marque « Bretagne » rentrera dans le cadre de la marque nationale qu'une loi va créer incessamment et pourra jouir de tous les avantages dont celle-ci va bénéficier.

Elle est administrée par une Commission de six membres, qui est présidée pour 1932 par M. Balon-Rault, président de la Chambre de Commerce de Rennes, et dont fait partie M. Bardoul, président de la Fédération des Groupements Maraîchers Nantais, délégué par la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure.

La présidence sera alternativement assumée par un représentant du Commerce et un représentant de l'Agriculture.

La Chambre d'Agriculture a été heureuse de participer à la création de cette marque régionale « Bretagne » qui, promptement vulgarisée, inspirera aux acheteurs toute confiance et facilitera la vente de nos excellents produits, tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs.

OUVERTURE DES BOUCHERIES LE LUNDI

Afin de faciliter la consommation de la viande, rendue désirable pour tous par la baisse considérable qu'a atteinte le bétail, la Chambre d'Agriculture a demandé que les boucheries ne soient pas fermées le lundi.

N'ATTENDEZ PAS A DEMAIN POUR FAIRE INSCRIRE VOS AMIS A NOS ORGANISATIONS. FAITES-LEUR DONC REMPLIR TOUT DE SUITE LE BULLETIN QUI SE TROUVE EN 3^e PAGE.

Les Droits de Douane sur les Pommes et Poires importées

La Chambre syndicale des marchands en gros de pommes et poires vient, au cours de sa dernière réunion, d'émettre le vœu : « Que pour protéger la production française, les droits de douane sur les pommes et poires à coque soient élevés à 500 francs par tonne et qu'une notable partie des sommes ainsi encaissées soit affectée à la vulgarisation du traitement des vergers ».

Nous sommes très heureux de voir cet important groupement commercial, conscient de ses véritables intérêts, soutenir les revendications des producteurs, et nous espérons que les efforts solidaires de tous les intéressés aboutiront prochainement au résultat désiré.

Un Brin de Causette...



Alors les Chemins de fer ont un trou (y sont point les seuls à en avoir malheureusement !) et un trou d'importance... 240 millions par mois, un déficit de 5 milliards pour 1931. Tu parles d'une affaire !

Seulement les contribuables sont là pour boucher le trou — alors que personne s'occupe de boucher ceusses qui sont dans nos chemins de terre !

Quoi c'est-y dan qui n'allons pu ?

Les chemins de fer sont-y appelés à disparaître, devant la concurrence écrasante (c'estions le cas de le dire) des automobiles, des bateaux, des avions, des zeppelins et terribles les moyens de locomotion ? Ça serait un grand malheur ! On était si tellement habitué à les voir passer et les vaches itou ; y faisant partie du paysage et pourquoi point de nos parents, avec le chef d'agare ou la garde-barrière !

Dans mon jeune temps, men grand-père me racontait qu'il avait connu un train de marchandises qui était sous les tunnels, rapporté aux différences de températures les voyageurs attrapant des congestions pulmonaires. Et pis d'autres soutenaient mordicus que les locomotives donnaient la maladie aux patates. (On connaissait point encore le doxyphone !)

Ah ! on a intérêt à la bonne marche des réseaux, d'abord parce qu'on pourrait payer moins cher les transports et les billets de voyageurs ; ensuite parce que c'est des milliers de petits épargnants français — pu de 80 % — qui sont actionnaires là-dedans et qu'on leur a placé là leurs économies. J'ai sous les yeux des chiffres qu'en disent plus qu'un long discours :

Avec la loi de 8 heures, le personnel a été augmenté de 80.000 agents, soit 20 % de l'effectif. C'est nous qui payons ça naturellement. Pour nous consoler, on dit que c'est la France qu'a le moins de chemins par kilomètre de ligne exploitée : 12,95, alors qu'en 21,70 en Belgique, 19,77 en Angleterre et 18,25 en Allemagne. Notamment, a été modernisée, on compte 42.000 kilomètres de voies, 19.503 locomotives à vapeur, 35.000 voitures de voyageurs, 550.000 wagons marchandises.

Y a eu 794 millions de voyageurs en 1930. Les 1^{re} et 2^e classes sont délaissées de plus en plus au profit... des 1^{re} de zouave ! Seulement les recettes sont insuffisantes, alors que les dépenses sont exagérées. A qui la faute ? — D'abord les charges fiscales ! Dans aucun pays au monde, les chemins de fer paient autant d'impôts que chez nous. L'Etat empoche le 1/3, parfois les 2/3 du prix d'un billet... pu de 3 milliards 1/2 vont dans la Caisse qu'a point de fond !

Ensuite, y aurait des économies à faire. Un seul exemple : Sur le Réseau de l'Etat, entre Craon et Chémazé, y a une ligne de 19 kilomètres, desservie par trois trains, dans les deux sens, chaque jour... pour transbahuter 10 voyageurs et quelques colis. Le train s'arrête aux stations, pour descendre un livre de beurre, ou un quartier d'œufs ! Comment voulez-vous point qui mangions de l'argent ? Des particuliers fieraient mieux de desservir ces patelins avec des autobus, pour le pu grand profit de chacun.

Par bonheur on nous promet des trains légers et rapides, sur pneus Machin : des « Kiechlines », des « Paulines », des « Josephines »... qui c'est qu'aura nos sa p'tite machine ?

MATRE JEANNE

RENSEIGNEMENTS sur les Récoltes et les Cours des Vins

Notre agent syndical de la représentation des vignerons vient de procéder à des prélèvements dans le Bordelais.

Au cours de sa tournée, il a recueilli des renseignements que nous croyons devoir porter à votre connaissance.

Ces informations nous paraissent d'autant plus intéressantes qu'elles concernent la région de l'Entre-Deux-Mers dont les vins se trouvent presque toujours en concurrence avec les vins du Bassin de la Loire.

Dans la région de Ciron, petite récolte, 20 hectol. à l'hectare. Vins de 9 à 10°, sans douceur. Les vendanges ont été faites souvent trop tôt. Peu d'affaires. Le commerce offre 100 francs le degré-tonneau (en Gironde le tonneau est de 4 barriques : 900 litres) en vins de 9 à 10°. On a peu chapitalisé (225 à 250 fr. la barrique).

Dans la région de SAUVETERRE, des vins à appellations, titrant 9° à 10°, ont été vendus 100 fr. le degré-tonneau ; des nois, 65 fr. le degré-tonneau.

A SAINT-FOY-LA-GRANDE, on a récolté 30 hectos à l'hectare en blanc de côte. En rouge, la plaine produira davantage.

Exceptionnellement, le droit de sucrage a été accordé, pour 1931, à Gironde et Dordogne. On a beaucoup sucré. Prix pratiqués : 100 fr. le degré-tonneau.

A CASTILLON, récolte moyenne : 40 à 45 hectol. à l'hectare. Vins de 8°5 à 10°. La qualité laisse à désirer. Dans la région de SAINT-ANDRÉ-DE-CHARENTAIS, le commerce achète des vins de 8 à 10° à 70 fr. le degré-tonneau. Les vins de cette région sont acides. Les négociants se proposent de les couper avec des mutés d'Algérie.

On a très peu sucré dans le BLAYAIS et les vins sont trop acides pour le goût de la clientèle habituelle. Les rouges seraient meilleurs ; on a traité des affaires à 90, 80 et 75 fr. le degré-tonneau.

Le commerce expédie un peu partout, notamment dans le Lot-et-Garonne, le Puy-de-Dôme, les Deux-Sèvres, la Vienne, le Loiret, la Sarthe, l'Allier, l'Indre, la Loire-Inférieure.

On compte, en Gironde, sur une récolte globale d'environ 4 millions d'hectos.

Lire en 2^e Page :

En faveur du Vin !

L'intéressante circulaire du Ministre de l'Instruction Publique

REBOISEMENT COMMUNAL

Une petite commune limousine possédait quelques dizaines d'hectares d'ajoncs et de bruyères.

En 1900, sur la proposition du maire, le Conseil municipal de cette commune décida de planter, dans ces terrains improductifs, des résineux. Ces résineux ont grandi. Une première coupe a été faite l'an dernier ; une seconde cette année, prudemment, car le Conseil municipal actuel sait quelle source de revenus constitue ces bois. Ces deux coupes ont rapporté une centaine de mille francs, grâce à quoi la petite commune (157 habitants) s'est offert l'eau, l'électricité, sans imposer d'un centime ses habitants.

Les initiatives de ce genre valent d'être connues et offertes en exemple. Elles sont malheureusement peu nombreuses.

Une Mission agricole au Danemark

Grâce à la Coopérative, le Paysan danois ne s'occupe plus de la Vente de ses Produits

Voici les impressions que M. Laiden, président du Syndicat des Herbagers du Quesnoy, a remportées de son voyage d'études au Danemark, en ce qui concerne la production et les coopératives de vente :

LA PRODUCTION

Dans l'ensemble, les fermes danoises sont peu importantes au point de vue étendue. La grosse majorité des cultivateurs exploite moins de 15 hectares ; le petit cultivateur possède de 1 à 6 hectares, le moyen de 6 à 15 hectares. C'est le résultat de la politique suivie, depuis un certain temps, par les gouvernements qui se sont succédés au Danemark ; ils ont cherché à créer le plus possible d'exploitations.

Pour se rendre acquiescent de la terre, ou même pour construire, sur les terrains cédés par l'Etat, les bâtiments nécessaires à l'exploitation, le paysan danois a dû emprunter. Il a même emprunté beaucoup, la viande de porc s'est faite dans des conditions normales, il a pu faire face à ses engagements. Mais dans quelle situation va-t-il se trouver demain, s'il est obligé, comme c'est le cas actuellement, de vendre à perte.

Les fermes danoises sont très garnies de bétail et c'est surtout en bovins et en porcs. Les chevaux sont du type trait léger de conformation moyenne. Depuis quelque temps, on s'oriente vers la production du cheval de trait belge ; mais cet élevage, quel qu'en soit le type, ne tient qu'une place secondaire. Tous les chevaux sont attelés, avec des bicoles, à des chariots très légers et, d'une façon générale, le cultivateur français apporte plus de soins à ses attelages que le danois.

Les étables sont remplies de petites vaches rouges ressemblant beaucoup à la « Marolaise ». La sélection ne porte que sur la production du lait et du beurre ; on ne tient guère compte des défauts de confor-

mation. Ce qu'on recherche avant tout, et on paraît avoir réussi, c'est avoir une vache qui, avec une ration minimum, donne le maximum de lait et de beurre. Le poids moyen des sujets de la race rouge est de 500 kilos environ. On estime la production laitière à plus de 3.500 kilos par an, avec plus de 4 % de matière grasse.

Comme nourriture, les vaches reçoivent du tourteau de maïs, des rutabagas et du foin. Des renseignements que nous avons pu obtenir, il semble que nous nourrissons davantage en France.

L'engraissement du porc tient le premier rang dans la ferme danoise. Soit qu'il achète des sujets au sévrage, soit qu'il les produise, le paysan danois a cette spéculation une très grande importance. Le lait qu'il fournit aux laiteries coopératives lui est retourné, après écrémage et pasteurisation, pour éviter toute maladie contagieuse. C'est ce lait écrémé qui fait la base de l'alimentation du concassé (1/4 maïs, 1/2 orge et 1/4 seigle).

Les porcs sont livrés à l'abattoir coopératif dès qu'ils atteignent 90 kilos. Ils sont de la race danoise qui ressemble beaucoup à notre race normande. La qualité de la viande est excellente ; cela tient en partie à la race et à la nourriture.

Dans beaucoup de fermes, on se livre également à la production des œufs. Les poules sont parquées, pas trop nombreuses, 50 à 70 par petites fermes. Les œufs sont portés à la coopérative qui se charge de l'emballage et de la vente.

LES COOPÉRATIVES

La première coopérative laitière est née en 1882, d'un mouvement politique. D'autres suivirent bientôt, puisqu'en 1929 on en comptait 1.362. Il faut dire que les premiers résultats obtenus encouragèrent les paysans à poursuivre leurs efforts et à

Un beau spécimen de Porc Blanc à Nez Court



organiser sur le terrain économique. Tout les y poussait : Pays essentiellement agricole, à population relativement faible (à peine le double de la population du Nord), les producteurs durent chercher des débouchés à l'étranger. Ils comprennent tout de suite qu'il n'y avait pas d'autres issues que dans la coopération.

Tout producteur de lait habitant dans un secteur déterminé peut devenir coopérateur en adhérant aux statuts de la Société. Il s'engage à livrer son lait pendant un temps déterminé et, quel que soit le nombre de vaches que le sociétaire possède, il n'a qu'une voix à l'assemblée générale. Celle-ci élit le Conseil de direction, chargé de traiter, au nom de tous les membres, les affaires relatives à l'activité de la coopérative.

Les cultivateurs ont dû, pour créer les coopératives, faire appel au crédit. Celui-ci leur a toujours été très largement octroyé contre la garantie collective de tous les membres. L'esprit d'association est tel, et les cultivateurs ont une telle confiance dans leur entreprise qu'aucun membre n'hésite à donner sa garantie. En très peu de temps, le capital emprunté est d'ailleurs remboursé.

Les laiteries coopératives que nous avons visitées sont de véritables merveilles d'organisations. Dans des bâtiments de peu d'importance, on a su aménager pratiquement le matériel nécessaire et l'on y rencontre partout la plus grande propreté. Les laiteries sont d'importance variable, mais elles traitent généralement de 15 à 20.000 litres par jour. Le lait écrémé, et le lait de beurre sont retournés aux producteurs et le beurre qui n'est pas vendu sur place est mis en tonneau pour l'exportation.

La coopérative ne s'occupe que de la transformation du lait en beurre, fromage et crème. C'est un organisme spécialement créé à cet effet qui se charge de la vente des produits.

Ainsi donc le paysan produit, la coopérative transforme, et la Société commerciale vend.

UN ABATTOIR COOPÉRATIF

Au cours de notre séjour au Danemark, nous avons visité l'abattoir coopératif de Frederikssund. Tous les membres de la mission ont été émerveillés d'une telle organisation et du résultat obtenu.

Créé en 1894 avec 1.200 membres, la cadence de 300 porcs par semaine ; 5.000 sont actuellement sacrifiés pendant le même temps et le nombre des sociétaires est passé à 4.900.

Pour la fondation de cet établissement, les cultivateurs se sont engagés à livrer leurs produits pendant 20 ans et chacun d'eux a donné sa garantie pour obtenir les crédits nécessaires à l'installation. Sept ans après, le capital emprunté a été complètement remboursé, et depuis, chaque année, des agrandissements sont réalisés. Cette organisation, qui est la propriété des cultivateurs de la région et qui travaille par eux et pour eux, a donné des résultats remarquables.

Chaque matin, vers 7 heures, ceux qui désirent vendre leurs porcs les amènent à l'abattoir. Les animaux sont pesés à l'arrivée et pacés dans des porcheries d'attente. Dès 8 heures, les cultivateurs peuvent se présenter aux bureaux pour y recevoir le montant de leur fourniture. Chaque semaine, le Conseil d'administration se réunit pour fixer le prix d'achat au kilo vif. C'est ce prix qui sert de base au premier règlement, mais en fin d'exercice, une ristourne est faite aux fournisseurs.

L'abattoir est merveilleusement outillé : l'animal, pendu par une patte à un monorail, passe de mains en mains ; il est saigné, écorché, flambé, nettoyé, vidé, fendu en deux, soumis à une injection de saumure, roulé dans le sel et l'espace de quelques instants. Le lard ainsi préparé peut être conservé plus de cinq mois. Il est expédié sur Londres, où se trouvent les magasins et bureaux de vente. L'abattoir n'a pas les dimensions gigantesques de ceux du Nouveau Monde ; il est réalisé dans des proportions plus modestes et mieux en rapport avec les possibilités et les besoins du pays.

Cet organisme ne limite d'ailleurs pas son activité à la production du « bacon ». Il reçoit aussi chaque jour les œufs provenant des fermes des adhérents, s'assure de leur fraîcheur, les trie, les emballe et les expédie sur Londres. C'est ainsi que chaque jour l'abattoir de Frederikssund expédie plus de 300.000 œufs. Ces œufs sont payés au poids aux producteurs, marqués et datés.

Si vous cherchez de la MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE : ménages ou hommes seuls, jardiniers, vigneron, basse-courriers, bonnes de fermes, cultivateurs... faites une annonce de quelques lignes, aux OFFRES ET DEMANDES de ce Bulletin.



Etude sur les Sujets à greffer convenant aux divers sols, chez nos meilleures Espèces fruitières

Cette question d'une importance capitale, une fois connue, permet d'éviter de graves erreurs. S'il s'agit d'une plantation importante, on peut en effet englober des sommes énormes si l'on néglige d'étudier les sujets et les sols leur convenant lors de plantations fruitières d'arbres greffés. En effet, n'oublions pas que grâce à la greffe, on peut cultiver sur tel et tel sol telle et telle race fruitière, alors que l'on ne pourrait pas la faire sans cela. Je vais donc traiter dans cet article des divers sujets convenant, selon les sols, aux : abricotier, cerisier, châtaignier, coignassier, pêcher, poirier, pommier, prunier.

Abricotier. — Le sujet d'abricotier franc, c'est-à-dire le semis d'un noyau d'abricot se plaira, lui, plutôt dans les terres sèches de nature.

Dans le centre montagneux de la France on greffe l'abricotier sur amandier, et pêcher. Mais le sujet le plus répandu pour la majorité des régions, est le prunier race Saint-Julien sur lequel le bois d'abricotier prend bien à la greffe. Le prunier Mirobolan qui pousse bien dans nos régions, élevé par boutures à talon, donne des plants propres au greffage de l'abricotier. On les écusonne à 0,10 pour les plants devant faire des espaliers ou des basses tiges.

Amandier. — Songer toujours dans nos régions à hivers doux, mais à froids tardifs, à ne choisir que des amandiers à floraison tardive ; il en existe, sans quoi trop souvent on ne verra que le ravissant nuage rosé qui forme de si bonne heure un effet « japonais » dans le paysage, sans avoir le plaisir de goûter aux fruits. Se rappeler que la durée germinative de la graine est de 6 mois. Les variétés de semis ne se reproduisant pas bien ou les races tardives choisies, seront greffées sur amandier franc ou prunier. Les pruniers Damas et Saint-Julien peuvent être élevés à

août. L'amandier se plaît en terrain sec et profond. Dans la région de Paris on le choisit comme sujet pour l'abricotier pour des terrains secs. Le cerisier, lui, peut être greffé sur de multiples sujets. En terre substantielle, fraîche, sablonneuse ou siliceuse, mais saine, aérée et sans sous-sol humide, il faudra choisir comme sujet le Merisier.

En terrain sec, aride, rocailleux, calcaire, on choisira de préférence comme sujet le cerisier Mahaleb.

Pour les terres, de la nature des bonnes terres à vigne de notre pays on choisira le cerisier franc qu'on obtiendra par le semis de noyaux du cerisier commun. Les races Montmorency et Gobel poussent bien sur le franc.

Châtaignier. — Jusqu'à ce jour nos parties granitiques du département et en général de Bretagne et des zones de France où cet arbre se plaît, ne recevaient que des arbres greffés sur un seul sujet, le châtaignier commun ou « Castanea Vesca ». Depuis quelques années, les nombreuses maladies qui mettent la vie de cette belle et utile essence en danger, ont attiré les chercheurs sur les châtaigniers d'origine japonaise : Tamba et autres, le plus répandu est certes le Tamba Gouri, la variété Schiba Gouri donne elle des fruits un peu plus petits. Un bureau fort actif étudie cette question si grave à la Préfecture de la Loire-Inférieure. Grâce à ce bureau, quelques pépinières de Tamba existent à Nantes ou dans la proche banlieue. Les fruits semés viennent du pays Basque. Les plants sont fort beaux quoique d'aspect un peu différent de nos châtaigniers de pays. Tous les agriculteurs (et ils sont nombreux) que cette question intéressante devrait donc s'adresser à la Préfecture de la Loire-Inférieure, à Nantes, Bureau du Châtaignier.

G. DURIVAUT,

(A suivre)

En faveur du Vin !

Voici la belle circulaire que M. Mario Roustan, ministre de l'Instruction Publique, a adressée aux professeurs et instituteurs de France, pour les associer aux efforts que le gouvernement entreprend en faveur de la propagande pour le vin.

MONSIEUR LE PROFESSEUR,
MONSIEUR L'INSTITUTEUR,

J'ai été consulté à diverses reprises, pour savoir quelle attitude les maîtres de nos divers enseignements devaient prendre, lorsque des organisations « officielles ou privées » les engageaient à s'associer à la propagande en faveur du vin.

Une première remarque s'impose : Cette propagande est non seulement organisée, mais encouragée par le Gouvernement. A la suite des débats parlementaires qui ont eu un grand retentissement, des crédits ont été prévus pour défendre, et à l'intérieur de nos frontières et à l'extérieur, les vins de France qui sont à la fois, une des sources de richesses les plus admirables de notre terre glorieuse, mais aussi une de nos gloires les plus incontestées. Il y aurait donc quelque chose de contradictoire, d'inadmissible, dans le fait que ceux qui ont la charge de l'éducation nationale, ou bien s'opposeraient à cette action concertée en vue de l'intérêt général, ou bien resteraient indifférents aux appels qui leur seraient adressés pour y concourir.

Je trouvais, pour ma part, fâcheux, que l'on condamne comme livre de dictées et de lectures, le recueil de morceaux choisis fort intéressants publiés sous ce titre : « Le Vin », alors que le ministre de l'Instruction publique lui a accordé son patronage sous la forme d'une souscription. Il est, certes, d'autres moyens de vous associer à cette campagne, française entre toutes. Je vous laisse le soin de découvrir ceux-ci et d'adopter ceux-là. Je ne crois pas que le rôle des maîtres soit terminé s'ils rappellent aux enfants que les ressources que la France doit à sa viticulture sont incompréhensibles ; qu'en 1875 Yves Guyot estimait que la vigne occupait une population de sept millions d'habitants ; qu'au point de vue social cette culture, en même temps que celle du blé, est le moyen

propriétaires, donne à la main-d'œuvre des salaires supérieurs, etc...

Je n'estime pas davantage qu'il suffise de montrer, à travers toute notre histoire jusqu'à celle de la dernière guerre, le renom magnifique que nos vins ont valu à la France, et de commenter, notamment l'anecdote que Stendhal raconte dans les « Mémoires d'un Touriste », celle du colonel Bisson, se rendant à l'armée du Rhin avec son régiment, faisant halte devant le Clos-Vougeot, commandant à gauche en bataille et faisant rendre, à l'illustre Pinot, les honneurs militaires.

De même, il est facile d'énumérer les opinions les plus autorisées, qui démontrent la valeur biologique et hygiénique des boissons. Aussi, parmi les plus recueils jusqu'à nos jours.

« Ils avaient de qui tenir. Pasteur leur avait donné cette leçon : « Le vin peut être, à bon droit, considéré comme la plus saine, et la plus hygiénique des boissons. Aussi, parmi celles qui sont communes aujourd'hui, c'est celle que l'homme recherche de préférence à toutes les autres, si peu que l'occasion lui ait été offerte de s'y habituer », leçon que M. Henri Chéron, alors ministre de l'Agriculture, commentait ainsi : « L'illustre savant, qui a tout fait pour la sauvegarde de la vie humaine, aurait-il entrepris de protéger un produit nocif ou même inutile à la santé des individus ? » Les expériences du professeur Landouzy l'amenaient à conclure qu'« en valeur énergétique une bouteille de vin est presque l'équivalent de cinq cents grammes de bœuf ».

Or, voilà, à mon sens, le terrain véritable sur lequel devrait être portée la propagande. « Rien ne vaut mieux, pour combattre l'alcoolisme, que d'encourager l'usage modéré du vin, car ceux qui font du vin leur boisson quotidienne, échappent à l'invincible besoin de le remplacer par l'alcool. » Ainsi s'exprime le professeur J.-L. Faure, membre de l'Académie de Médecine. « Le vin rouge est l'ennemi de l'alcoolisme », ajoute le professeur A. Rémond. « En Meurthe-et-Moselle, observe le professeur E. Etienne, lorsque la récolte a été bonne et la qualité satisfaisante, la consommation du vin augmente ; par contre celle de l'alcool diminue » ; de Montpellier, résume la Faculté

« Souhaitons que le vin, qui est un aliment et a sa place marquée dans la ration alimentaire de l'homme sain et de l'homme malade, devienne la boisson nationale. Le jour où il sera la boisson la plus généralement répandue dans la France entière, ce jour-là, l'alcoolisme pourra être considéré comme défaillant et pour toujours conjuré ».

Ici les maîtres sont sur un terrain solide. Les ligueurs contre l'alcoolisme qui ont compris cette vérité, font une œuvre utile et salutaire ; celles qui l'ont méconnue risquent de compromettre une tâche très utile.

Quand, pour reprendre l'expression de Pasteur, l'occasion est offerte à l'homme de se déshabituer du vin, ou quand il est contraint de s'en déshabituer, le client perdu pour le vin est un client gagné pour l'alcool, ou, ce qui est pis encore, pour la morphine, la cocaïne, l'héroïne, la belladone et autres drogues infâmes, autres breuvages de honte, prétendus verseurs d'oubli. Personne ne démontrera les maîtres quand ils proclament : si la consommation du vin diminue, celle de l'alcool augmente ; si le vin disparaît, l'alcool le remplace.

La consommation d'alcool, par tête d'habitant, est toujours plus élevée dans les régions et dans les pays non viticoles, que dans les régions et dans les pays viticoles. Au Congrès pour l'avancement des sciences, tenu en 1916, il a été constaté que dans l'Allemagne du Nord et le Danemark la consommation d'alcool par habitant était, chaque année, de 8 litres 15, tandis qu'elle était de 2 litres 10 en Portugal, de 2 litres en Espagne et de 1 litre en Italie. A cette époque, dans les régions non viticoles du nord de la France, elle était de 7 litres, alors que, dans l'ensemble des régions viticoles, elle n'atteignait pas 4 litres.

Je ne veux pas, à cette place, passer en revue les statistiques, et dresser un palmarès où je rangerais les départements français d'après la consommation d'alcool par tête d'habitant. Pendant la période dont j'ai parlé, si dans tel département non viticole, le chiffre de cette consommation s'élevait à 11 litres 88 par individu, il s'abaissait à un litre dans la Gironde, à 0,19 dans le Lot-et-Garonne, à 0,60 dans le Gers, région célèbre cependant par ses eaux-de-vie.

Les opérations du jury commenceront à 13 h. 30. Le paiement des primes sera effectué par les soins du trésorier du Concours. La direction du Concours appartient exclusivement aux Commissaires, lesquels reçoivent les animaux, les font placer, prennent toutes les mesures d'ordre qu'ils jugent nécessaires et assurent la police du Concours. En aucun cas l'Administration ne sera responsable des accidents de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir aux exposants, à leurs employés, à des tiers, aux animaux et au matériel. Chaque exposant recevra une carte nominative lui donnant droit à l'entrée gratuite à la Foire aux Vins et à l'Exposition du matériel agricole et viticole.



Un Concours d'Animaux de Race Chevaline à Ancenis

Un concours d'animaux de race chevaline, poulains et pouliches nés en 1929 et 1930, organisé par le Comité d'Initiative d'Ancenis, aura lieu à Ancenis le lundi 11 décembre 1931, place de la République.

Le concours est ouvert aux éleveurs de l'arrondissement d'Ancenis et à ceux des cantons de Champtoceaux et de Saint-Florent-le-Vieil, de Montrevault et de Candé et de la commune d'Ingrandes-sur-Loire qui présenteront des animaux nés en 1929 et en 1930.

Pour être admis à exposer, chaque éleveur doit faire parvenir au Commissariat Général, Mairie d'Ancenis, une demande avant le 6 décembre 1931, dernier délai.

PRIX

Poulains et pouliches nés en 1929. — 1er prix, 400 fr. ; 2e, 300 fr. ; 3e, 250 fr. ; 4e, 200 fr. ; 5e, 150 fr. ; 6e, 120 fr. ; 7e, 100 fr. ; 8e, 75 fr. ; 9e, 50 fr. ; 10e, 50 fr.

Poulains et pouliches nés en 1930. — 1er prix, 400 fr. ; 2e, 300 fr. ; 3e, 250 fr. ; 4e, 200 fr. ; 5e, 150 fr. ; 6e, 120 fr. ; 7e, 100 fr. ; 8e, 75 fr. ; 9e, 50 fr. ; 10e, 50 fr.

Une plaque sera remise pour chaque prix obtenu.

Dispositions générales. — Si les circonstances l'exigent en raison de maladies contagieuses, des mesures pourront être prises par les services vétérinaires départementaux.

Le transport, la surveillance, la présentation au Jury des animaux sont assurés par l'exposant ou par son personnel, sans que l'Administration du Concours ait à supporter aucun frais, ni encourir aucune responsabilité.

Le Jury pourra augmenter ou diminuer le nombre et la valeur des prix en raison du nombre des animaux présentés au Concours.

Les décisions du Jury sont sans appel. Tous les animaux devront être munis d'un licol.

Les propriétaires sont priés de se munir de la carte de naissance.

Les animaux devront être présentés sur le lieu du concours à 12 heures. Les opérations du jury commenceront à 13 h. 30.

Le paiement des primes sera effectué par les soins du trésorier du Concours.

La direction du Concours appartient exclusivement aux Commissaires, lesquels reçoivent les animaux, les font placer, prennent toutes les mesures d'ordre qu'ils jugent nécessaires et assurent la police du Concours.

En aucun cas l'Administration ne sera responsable des accidents de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir aux exposants, à leurs employés, à des tiers, aux animaux et au matériel.

Chaque exposant recevra une carte nominative lui donnant droit à l'entrée gratuite à la Foire aux Vins et à l'Exposition du matériel agricole et viticole.

Office Central des Stages Agricoles

Nous rappelons aux agriculteurs que « l'Office Central des stages agricoles » de la Société des Agriculteurs de France (8, rue d'Athènes, à Paris) se tient à la disposition de tous pour les mettre en rapport — sans frais — avec des jeunes gens désireux de se perfectionner dans l'agriculture.

Il est de leur intérêt de s'adresser à cet office ; le grand nombre de jeunes gens qui s'y inscrivent pour avoir une place de stagiaire, fait que chacun peut trouver parmi eux celui qu'il cherche pour le second : débutant employé au pair ou stagiaire plus expérimenté, pouvant contre rétribution convenable remplacer un chef de culture.



— J'ai vu à l'Exposition Coloniale un roi nègre qui avait 288 femmes.
— Oh ! oh !
— Oui, en France, une seule nous surpasse et souvent c'est déjà beaucoup.

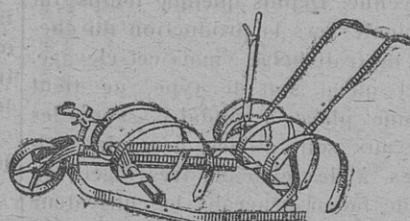
Mario ROUSTAN,

Ministre de l'Instruction publique

Machines Agricoles

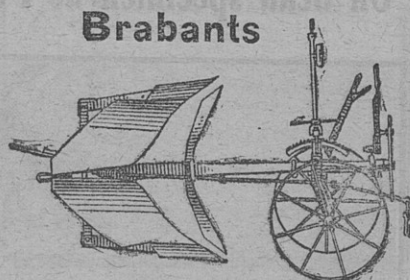
Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées :

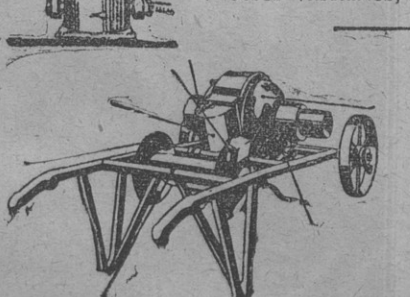


Nombre de dents	Largeur de travail sans mancherons	Prix
5	0.60	171 fr. 107 fr.
7	0.70	241 » 267 »
9	0.90	279 » 307 »
10	1.00	298 » 326 »
12	1.20	353 » 382 »

Supplément pour 1 roue : 12 fr. Prix départ et remise.



Brabants
Charrues-brabants doubles, tirage arrière, à queue ou à mancherons, versoirs hélicoïdaux ou cylindriques. Prix, 5 fr. 70 le kilo et remise à nos adhérents.



Nous pouvons fournir à nos Adhérents tous et en particulier : des MOTEURS de toutes puissances, des GROUPEMENTS ELECTROPOMPES, eau, vin, etc., automatiques, sous pression, sur brouette, etc., et des MOTEURS AGRICOLES MOBILES de 1/2 CV, sur trépied, fonctionnant sur le courant lumière, suffisant pour presque toutes les tâches, ou de puissances et vitesses variables, sur brouettes.

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 15 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres.

Débit, 12.000 litres environ, pousse à toute profondeur, ses deux tuyaux s'adaptant à la longueur voulue. Vidage rapide, ne s'engorge jamais. N° 1, 2"60 à 3"60, 285 fr. N° 2, 3" à 4"50, 325 fr. N° 3, 4"20 à 5"70, 375 fr. Support fixe pour ces pompes : 110 fr. Modèle spécial sur brouette, avec 3 mètres de tuyau caoutchouc : 550 fr.

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents.

Herses articulées en Z

HERSES A 3 FLECHES, PAR COMPARTIMENT

Entièrement en acier livrées avec barre d'assemblage. Dents de : 13" 15" 17" 2 comp., 30 dents. 47 k. 58 k. 68 k. 3 comp., 45 dents. 70 k. 90 k. 104 k. Prix du kilo : 3 francs, départ usine. Remise à nos adhérents. Tous autres modèles de herses à 2 et 4 fleches par compartiments.

Scies à bûches

BATI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur ; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux traits. A cheval et sans table. Avec lame de 500 mm... 435 fr. — 600 mm... 485 fr.

Modèle combiné, avec table et chevalet pour sciage en long et en travers. fabrication parfaite ; gros succès :

Avec lame de 500 mm... 530 fr. — 600 mm... 595 fr.

Modèle avec table à retour automatique :

Avec lame de 500 mm... 630 fr. — 600 mm... 670 fr.

BATI FER : Paliers à billes, qualité supérieure. Modèle combiné à cheval et table :

Avec lame de 500 mm... 500 fr. — 600 mm... 560 fr.

Pour poulies fixe et folle et débrayage ; majoration de 30 francs.

LAMES DE SCIES, seules ; denture droite, couchée, ou à crochets, au choix :

Diamètre 500 mm... 80 fr. — 550 mm... 105 fr. — 600 mm... 125 fr.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs réversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures. Modèles 2 dents extérieures travaillant le passage des roues :

Avec avant-train à vis à 1 roue : 1 levier. 2 leviers. 5 dents... 380 fr. 7 — 430 » 463 fr. 9 — 484 » 517 » 11 — 597 »

Avec avant-train à vis à 2 roues : 1 levier. 2 leviers. 5 dents... 413 fr. 7 — 463 » 496 » 9 — 517 » 550 » 11 — 630 »

Remise à nos adhérents et bonification de transport. Autres modèles.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3 mm, les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulèvement.

Contenance en litres	Prix en tôle peinte	Prix avec cuve galvanisée
1	50	415 fr. 450 fr.
2	65	480 » 510 »
3	80	530 » 575 »
4	100	600 » 645 »
5	125	655 » 710 »
6	150	720 » 800 »
7	200	800 » 880 »

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. REMISE à nos adhérents.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaises en fer, moyeux fonte et rayons fer plat.

Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décrotoir et d'un siège, moyennant un léger supplément.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.



Longueur du rouleau	Diam	Poids MOYEN
1"00	230 kg	250 kg.
1"20	250 »	270 »
1"40	270 »	290 »
1"60	290 »	310 »
1"80	310 »	330 »
2"00	375 »	425 »

Prix au kilo : 2 fr. 25 départ, port déduit sur facture.

Remise à nos Adhérents.

Pour vos Machines agricoles, vos Moteurs, vos Autos, vos Locomobiles, vos Ecrèmeuses, utilisez nos Huiles spéciales de 1^{re} qualité. — Voyez les prix en ce Bulletin.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 23 Novembre 1931

ANIMAUX	Antérieurement	Actuellement	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.280	3.240	8 40	7 50	6 10	9 20	4 92	4 07	3 00	5 58
Vaches.....	1.042	1.020	8 30	6 90	5 50	9 50	4 85	3 75	2 70	5 95
Taureaux.....	530	510	7 30	6 50	5 60	7 90	4 39	3 57	2 80	4 77
Veaux.....	1.069	1.000	10 90	9 90	7 90	11 90	6 18	4 73	4 »	7 »
Moutons.....	13.250	13.000	15 50	10 »	7 80	17 60	6 85	4 70	4 55	8 90
Porcs.....	3.111	3.111	8 28	7 42	4 58	8 72	5 80	5 20	3 20	6 10

Du Jeudi 26 Novembre 1931

Bœufs.....	1.161	1.100	8 30	7 40	6 »	9 10	4 98	4 07	3 »	5 65
Vaches.....	555	550	8 20	6 80	5 40	9 40	4 92	3 75	2 70	6 »
Taureaux.....	234	230	7 30	6 40	5 50	7 80	4 32	3 52	2 75	4 83
Veaux.....	1.597	1.550	10 80	8 80	7 80	11 80	6 48	5 »	4 60	7 30
Moutons.....	5.953	5.800	15 20	9 70	7 50	17 30	7 60	4 48	3 30	8 65
Porcs.....	2.451	2.451	8 28	7 42	4 58	8 72	5 80	5 20	3 20	6 10

ASSOCIATION GENERALE des PRODUCTEURS de BLÉ

Marché Français

Pendant la quinzaine précédente, un mouvement de dépression des cours avait été suivi d'une reprise. La dépression, de l'ordre de 3 ou 4 francs, était due à la réserve des acheteurs, et la reprise, à la résistance des producteurs qui avaient gardé leur calme et n'avaient pas précipité leurs offres.

En culture, les blés de 74 kilos valaient, le 4 novembre, 151/152 fr. départ Beauce et environ 150 fr. de part région Nord. Les mêmes blés valaient, le 10, 150 et 148 et, le 18, 149 et 148 fr.

La meunerie qui avait, comme la quinzaine précédente, ralenti ses achats pendant une dizaine de jours, semble à nouveau vouloir s'approvisionner. Mais elle le fait au jour le jour. Désir de ne pas provoquer un mouvement de hausse brutale et répercussion des difficultés financières qui entraînent des restrictions de crédit bancaire.

C'est un élément nouveau et important de la situation du marché dont la culture doit tenir compte. Il doit l'inciter à persévérer dans sa tactique de livraisons échelonnées et régulières.

Plus que jamais la culture doit rester fidèle à une discipline qui lui a permis, malgré des prévisions pas toujours désintéressées, de bons résultats les années dernières et plus récemment depuis le début de la campagne.

Le mouvement de faiblesse manifesté encore cette quinzaine est peut-être lié aussi à la nouvelle baisse du marché mondial ; les mesures exposées qui achèvent le barrage élevé pour protéger le marché français de la débâcle mondiale n'ont pas encore eu le temps d'exercer toute leur influence. Elles auront pour résultat certain d'assurer sur notre marché national la priorité aux blés français.

Les importations depuis le début de la campagne n'ont pas une importance telle qu'on puisse craindre de voir la meunerie délaisser nos blés indigènes.

La succession logique et progressive des mesures prises pour assurer la tenue et la stabilité du marché français doit prévenir les producteurs contre tout mouvement de découragement injustifié.

La position statistique de notre marché est saine ; sa protection efficace, il doit se tenir et tendre vers des cours meilleurs.

LE CONTRÔLE DES BLES EXOTIQUES

L'événement capital de cette quinzaine est la publication des deux décrets du 10 novembre. (Journal Officiel du 11 novembre.)

Dénaturation. — On sait l'extension prise ces derniers mois par la fraude des reventes d'exotiques soi-disant pour le détail ou la volaille. Les vérifications et contrôles étaient pratiquement impossibles chez la foule de petits grainetiers ou de cultivateurs, acheteurs vrais ou faux, indiqués par les fraudeurs comme justification de leurs ventes.

Le premier décret, complété par les arrêtés du 10 et du 13 novembre, règle les conditions de la dénaturation des blés étrangers employés pour d'autres usages que l'alimentation humaine.

Désormais, par le double jeu des permis d'importation (deuxième décret) et de la dénaturation, ces fausses justifications ne seront plus passibles pour le commerçant ou le meunier qui voudrait revendre en fraude du blé non dénaturé. Ou bien alors ils devront justifier de la dénaturation et la vérification sera facile.

Cette première mesure, répondant au vœu des producteurs contre la fraude de blé à blanc, est un succès. Elle renforce singulièrement les possibilités de contrôle et bouche une des fissures essentielles dont tirait profit l'ingéniosité des fraudeurs et de leurs complices.

Permis d'importation. — Le 2^e décret du 10 novembre, complété par l'arrêté du même jour, institue les « Permis d'importation » de blé et subordonne toute entrée de blé exotique à la présentation au service de la Douane d'un permis nominatif et non cessible, rendant son titulaire entièrement responsable de l'importation.

La portée de cette réglementation, de beaucoup plus importante que la précédente, est considérable. C'est vraiment un contrôle méthodique des meuniers et commerçants importateurs qui, tout en conservant à la loi du pourcentage toute sa souplesse, lui assure son entière efficacité.

Le contrôle se heurtait, jusqu'alors, aux difficultés du repérage de l'importateur responsable, lors du passage en douane de la marchandise. Désormais, tout meunier ou commerçant en grain qui désire importer du blé étranger est obligé, au préalable, de demander un permis d'importation, établi à son nom et pour une quantité déterminée.

Devons-nous augmenter nos surfaces cultivées en Blé

Depuis une quinzaine, il n'est pas de jours où nous ne recevions plusieurs demandes qui se rapportent toutes à une seule question : « La surface enssemencée en blé cette année est-elle beaucoup plus grande que celle des années précédentes ? » Certains correspondants sans attendre réponse à leur question, affirment, en P. S. que leurs renseignements accusent une augmentation d'ensemencement de 500.000 hectares sur l'an dernier. A ceux là nous sommes obligés de dire : vous faites une erreur de base qui cependant à première vue paraît une vérité. En effet, en 1930, les pluies continuelles ont échelonné les semailles sur six mois. Au 15 novembre peu de blé était mis en terre et si nous nous rendons compte des facilités données par le bel automne 1931, ce ne sont pas 500.000, mais un million 500.000 hectares de plus que l'an dernier que la terre porte en blé au début de novembre.

Est-ce à dire que nos ensemencements dépasseront en totalité ceux de 1930 qui ont à peine atteint 5 millions d'hectares. Ce serait vraiment à souhaiter ; mais nous ne pensons pas cependant que le chiffre global de 5 millions deux cent mille à 5 millions trois cent mille soit dépassé. Pourquoi ? Tout simplement parce que nos agriculteurs sont trop avisés pour changer leur assolement ; parce qu'ils savent combien il est dangereux de mettre tous ses œufs dans le même panier dans un moment d'insécurité commerciale, financière et politique.

Nos producteurs savent cependant que quoi qu'il arrive, la protection actuelle des produits agricoles devra être maintenue sinon renforcée. Il n'est pas un homme qui peut songer au libre échangeisme surtout au moment où l'Angleterre, pour se relever de ses ruines, va être obligée de se protéger elle-même pour faire revivre son industrie, son commerce, et essayer de revigorer son agriculture agonisante.

C'est pourquoi nous ne verrons pas ensemencer six millions d'hectares de blé comme certaines personnes se plaisent à le dire, peut-être dans un but intéressé.

Quant à l'ensemencement supplémentaire ensemencé en 1931 sur 1930, le sera surtout dans les petites et moyennes terres. Il y a à cela une cause : c'est que quelques sélectionneurs se sont aperçus que leur action devait s'exercer non seulement pour l'amélioration des variétés de grande et belle culture, mais encore et surtout sur les variétés régionales et locales. Quelques résultats sont déjà acquis qui permettent de raisonner comme nous l'avons fait plus haut.

Nous restons donc encore une fois le pays de l'équilibre raisonné ; et le bon sens, la clairvoyance de nos producteurs, leur évitera et évitera à notre pays des crises de production outrancières, en harmonisant les différentes branches de l'activité agricole avec nos besoins nationaux.

E. TOURNEUR.

HABILEZ-VOUS CHAQUEMENT... mais n'oubliez pas que vos CULTURES SOUFFRENT AUSSI des rigueurs de l'hiver. Préservez-les des intempéries par un apport, dès Novembre, d'AMMONITRE ou de NITROPOTASSE. Adressez-vous sans retard à votre marchand d'engrais ou à l'O. N. I. A., à Toulouse.

HERNIE CHUTES DE LA MATRICE CL. 16 MÉDECINE CHIRURGIE DÉPLACEMENTS DES ORGANES PAR LA MÉTHODE LEROY

Combien nombreux hélas, sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore de vulgaires bandages PLUS JANGREUX pour eux que leur propre infirmité. Et cependant un TRAITEMENT RATIONNEL, appliqué par les soins d'un spécialiste, a toujours raison de cette infirmité GRAVE ET TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant toutes de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants :

M. Gustave Gantier, la Cornillière de Saint-Marie-sur-Mer.
M. François Réfuit, à la Ridelette, commune d'Erbray.
M. Pentecôte, à la Vieillerie, en Saint-Joseph.
M. Henri Pipaud, au Pont-Béranger, en Saint-Hilaire-de-Chaléons.

M. A. Timonier, à Nort-sur-Èvre.
M. Pinereau, à Saint-Jean du Pellerin.
M. Croissard, à Châteaubriant.
M. L. Chamard, au Pallet.
Mme Gastineau, à la Chapelle-Glain.
M. J. B. Feller, à Saint-Pazanne.
Mme Chouin, à Fresnay.

Tous guéris en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail.

Devant les très bons résultats, tous les personnes, soucieuses de sa santé et de ses intérêts, comprendra qu'elle doit s'adresser à un spécialiste de sa Région.

M. LEROY ayant son cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre constamment sa clientèle de près.

Mme LEROY reçoit les Dames. Faites donc appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien NANTAIS qui vous recevra gratuitement tous les mois à 2 heures.

NANTES, tous les samedis, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h., en son cabinet, 6, rue du Petit-Bacchus (près la place du Bouffay).

Blain, mardi 1^{er} décembre, Hôtel du Vieux-Chêne.
Châteaubriant, mercredi 2, Hôtel de la Gare.
Ancenis, jeudi 3, Hôtel des Voyageurs.
Nort, vendredi 4, Hôtel de Bretagne.
Noyat, lundi 7, Hôtel du Pellerin.
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, mercredi 9, Hôtel Denis.
Saint-Père-en-Reiz, jeudi 10, Hôtel du Commerce.
Saint-Pazanne, vendredi 11, Hôtel du Cheval-Blanc.

LEROY, Spécialiste herniaire
6, Rue du Petit-Bacchus (près la Place du Bouffay) - NANTES
Madame LEROY reçoit les Dames

La semaine prochaine, un intéressant article de M. VINET père, sur les Travaux de Saison au Jardin

CULTIVATEURS non encore syndiqués

beneficierez des avantages réservés aux adhérents de ce JOURNAL chaque semaine et REMPLISSEZ DES AUJOURD'HUI le Bulletin ci-dessous et adressez-le-nous 2, rue Scribe, à Nantes. Vous recevrez votre Carte d'Adhérent pour 1932 et recevrez de suite le journal.

Bulletin de Présentation

Je soussigné, désire adhérer au SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, en qualité de Membre ordinaire, à partir de l'année 1932 et pour le département de _____

M (1) _____

Adresse : _____

Commune : _____

Bureau de Poste : _____

(Signature) _____

(1) Ecrire très lisiblement.

Vœux relatifs à la Production et à la Répartition des Engrais azotés

L'Assemblée générale des Présidents des Chambres d'Agriculture de France, réunie à Paris le 4 novembre.

I. — Politique générale

Considérant : — Que la surproduction mondiale de l'azote est indéniable et tend encore à se développer ; qu'elle constitue une menace pour notre industrie et particulièrement pour notre production d'azote nitrique ; nécessaire à la défense nationale ;

Mais que l'exagération manifeste de la production étrangère crée une crise de débouchés difficile à résoudre, qu'il en résulte une sécurité évidente contre une hausse des cours mondiaux, que la baisse est même inévitable. Qu'il est par conséquent téméraire d'affirmer qu'en cette situation, une hausse surviendrait après la mise au ralenti de notre production nationale ;

— Que les agriculteurs n'ont aucun intérêt à une protection douanière de l'azote ;

— Que, dès lors, les mesures de protection qui peuvent paraître nécessaires ne bénéficieraient qu'à l'industrie et à la défense nationale ;

— Qu'elles ne devraient, en aucun cas, constituer une charge pour les agriculteurs, consommateurs d'engrais, matière première de leur industrie, aussi longtemps que la laine, la soie, les peaux, poils et cornes, l'osier, etc., dont la production est dans un profond marasme, n'auront pas été protégées ;

Emet le vœu :

— Que les mesures propres à sauvegarder l'essor de notre production d'azote et principalement d'azote nitrique, ne constituent en aucun cas une charge directe ou indirecte pour l'agriculture ;

— Que les ressources nécessaires soient demandées à tous les contribuables et prélevées sur le budget général

L'Assemblée,

Constatant qu'il existe entre les

DERNIERE HEURE

Fabrication des Farines

Le « Journal Officiel » du 25 novembre publie le décret suivant, relatif au pourcentage des blés indigènes dans les farines panifiables

Article premier. — Le pourcentage minimum de blés indigènes que les meuniers devront, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret du 2 décembre 1929, obligatoirement mettre en œuvre pour la fabrication des farines destinées à la panification et autres usages alimentaires est fixé à 97 %.

Art. 2. — Le décret du 24 juillet 1931 est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent décret.

La Vie Syndicale

Vertou

Dimanche 29 novembre, à 9 h. 30 du matin, Salle du Patronage, à Vertou, réunion d'automne du Comité agricole de Vertou et Syndicat du Pays Nantais.

Allocution de M. de Camiran. Expériences des sels arsenicaux. Questions diverses. — Pour faire de Bon Vin, par M. P. Andouard, ingénieur agronome, directeur de la Station Agronomique.

Palmarès du Concours de Betteraves et distribution des récompenses. Le Doryphore de la pomme de terre, par M. Chaquin, directeur des Services Agricoles.

Electrification rurale

Des conférences sur l'électrification rurale auront lieu Dimanche 29 Novembre, à :

AGREFEUILLE, Salle du Patronage, à 8 h. 30 le matin.

MONTBERT, Salle du Patronage, à 15 heures.

Cartes Syndicales pour 1932

Nous venons d'établir les nouvelles cartes syndicales pour 1932. Ces cartes sont de couleur rose. Elles donnent droit à des remises spéciales dans différentes Maisons de Commerce. Tous nos adhérents doivent recevoir leur carte nominative, en échange de la cotisation annuelle de 10 fr. Cette année, les cartes syndicales seront toutes présentées PAR LA POSTE. Nous en commencerons le recouvrement dès les premiers jours de décembre et prions nos adhérents de leur réserver bon accueil.

Nous les en remercions par avance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATIVE

L'Assemblée générale annuelle de la Coopérative du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le samedi 5 décembre 1931, à 15 h. 30, au siège social, 2, rue Scribe, Nantes.

Ordre du jour

Approbation des comptes.
Nomination d'un commissaire aux comptes.
Questions diverses.

Syndiqués !

VOUS POUVEZ RÉALISER D'APPRECIABLES ÉCONOMIES EN EFFECTUANT VOS ACHATS CHEZ LES NOMBREUX COMMERCANTS QUI ACCORDENT DES REMISES A NOS ADHÉRENTS.

Feuilleton du SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE 16

L'AMOUR MÈNE

OU

Les Millions de l'Oncle Capoulade

Roman inédit de Jean de BARASC

— Pourquoi restez-vous circonspecte ?

— Parce que... quand vous avez sauté à la mer, déjà, j'ai réfléchi que vous aviez peut-être fait semblant de vous noyer pour attirer moi...

— Oh ! Maud ! je suis juré !

— Les hommes jurent très facilement ! Maintenant je regrette que l'autre Miss Hertisley soit si... chaste, comme dit le terrible Capoulade des montagnes. Jolie, vous l'avez surnommée aussi, sans doute. Et laide comme elle est, la pauvre fille, je pense que vous ne l'épouserez pas pour tous les dollars, même si je n'existe pas !... Aah ! Dieu ! C'est horrible de ne pas savoir.

Marius des Fleurs de Provence soupira :

— Pourquoi vous tourmenter ? Il y a tant de Capoulade ! Je ne suis peut-être pas vrai petit-neveu... Et alors... il vous sera facile de choisir.

— C'est ça ! attendons... Et toujours camarades, n'est-ce pas ?

Un shake hand scella cette conclusion.

Comme dans son élan cordial, la jolie girl s'était approchée tout près, une tentation vint au jeune homme de la saisir dans ses bras et de mettre des baisers fous sur le minois rieur qui semblait s'offrir à ses lèvres.

Mais la timidité le retint... Seul un tressaillement, un geste à peine esquissé trahirent la secrète impulsion que domina finalement sa volonté respectueuse.

Maud s'éloigna, l'air déçu. Était-elle choquée de ce témoignage mal contenu d'une passion prématurée ? Regretait-elle, au contraire, qu'il ne se fût point achevé ? Cette question devait tourmenter longtemps notre sémaphorique Marius.

Chez les Capoulade Marseillais, une scène violente éclata dès le soir de l'arrivée à l'hôtel de la jolie Maud. Ils s'étaient réunis tous les trois, en secret, pour examiner les mesures nécessaires par cette apparition inattendue.

Le pharmacien exprima tout de suite sa bonne volonté : il était prêt à faire la

cour à la nouvelle miss Hertisley au nom de l'association.

Le violoniste protesta qu'il n'était pas moins dévoué au succès commun et revendiqua le droit d'y contribuer lui-même en mettant son cœur aux pieds de la charmante fille.

Une discussion orageuse suivit, d'où il résultait qu'un nouveau tirage au sort déciderait lequel des deux reviendrait la faveur disputée.

Mais le jeune dactylo, qui avait écouté cette querelle dans un silence sarcastique, déclara alors :

— Eh ! té ! Vous ne manquez pas d'égoïsme ! A vous les beaux cantaloups, à moi la course ! Non ! non ! On partage tout ou rien.

Horreur ! firent les deux autres. Tu ne voudrais pourtant pas que nous les épousions tous ensemble !

Pas de blague ! C'est sur moi que le sort est tombé. Je l'ai accepté quand il m'imposait une corvée ; je ne vais pas le refuser quand il m'apporte du dessert !

— Quoi ! Tu prétends nous repasser ta girl-scout ?

— Vous pouvez dire « notre ». Je n'en réclame nullement la propriété.

Mais songe, cher ami. Tu vas lui briser le cœur !

— Vous la consolerez...

Le pharmacien et le violoniste firent la grimace...

— Ah ! triompha le dactylo. Vous ré-

nâclez ! Ça prouve que mon mérite est grand de m'être dévoué comme je l'ai fait.

— C'est convenu... Tu n'as fait que ton devoir.

— Je continuerai à le faire...

— Ah ! Le brave ami... A la bonne heure !

— Mais avec l'autre Maud.

Les excellents bons commencèrent à se fâcher.

— Ah ! Tu es trop exigeant, à la fin. Il te les faut toutes !

— Si vous n'êtes pas contents, chacun pour soi !

Cette menace, jetée d'un ton définitif, toucha les deux égoïstes.

S'ils avaient été seuls en face de leur associé pour conquérir l'héritage de l'oncle Jean Capoulade, il est vraisemblable qu'ils auraient rompu le pacte conclu entre eux... Mais il y avait autour d'eux toute une bande de neveux authentiques ou non dont il fallait déjouer les manœuvres.

— Allons, Marius ! dit le pharmacien le premier. Tu ne voudrais pas... Cours ta chance, va ! Tant mieux pour toi si c'est la jolie !

— Je dis pareillement, appuya le musicien.

— Mais tu ne te dédis pas si c'est la guenon, hé ! reprit le pharmacien.

— Non !... Je n'ai qu'une parole.

Cette façon de s'exprimer ne manquait pas d'audace dans la bouche de celui qui

allait faire sa cour à deux femmes à la fois ; mais les replis du cœur humain sont insondables.

— Je compte sur vous, seulement, ajouta-t-il avec un cynisme que pouvait seule la grandeur de son sacrifice, pour détourner l'attention de la grande brigue quand je promènerai l'autre... Et pour l'empêcher de m'arracher les yeux si jamais elle s'aperçoit...

— Convenu ! Entendu ! Juré !...

Les trois camarades s'embrassèrent, les larmes aux yeux.

Pendant que se réconciliaient ainsi les Capoulade de Marseille, en vue de la lutte prochaine contre leurs prétentieux rivaux, ceux-ci ne restaient pas inactifs.

En face du front sans fissure qu'offrait la ligne redoutable de ces trois adversaires étroitement unis, leurs concurrents avaient promptement senti la faiblesse d'efforts individuels.

Pour être avertis des complots tramés, pour éventer les pièges, pour en dresser soi-même, pour lancer de faux bruits et accréditer les calomnies profitables, il était indispensable de n'être pas isolé.

Ainsi se constituèrent, à l'exemple de la diplomatie de tous les temps, des alliances militaires, dans lesquelles chacun comptait bien, le moment venu, rouler ses partenaies.

Ainsi les deux Parisiens, qu'unissait une certaine prétention à se croire d'une

espèce supérieure parce qu'ils habitaient « la Ville Lumière », formèrent-ils naturellement un groupement autonome contre les « provinciaux ».

Le Lyonnais et le Bourguignon, intimement disposés à lutter l'un contre l'autre, avaient eu d'abord, chacun de son côté, la pensée de s'affilier à l'association parisienne... Mais, dédaigneusement éconduits, leur vexation les avait rapprochés, et ils constituèrent à eux deux un des groupes les plus vengeurs.

Pour des motifs opposés, Marius Capoulade de Cannes et Marius Capoulade de Maurin n'avaient songé à entrer dans aucune combinaison.

Le premier, de plus en plus épris de la jolie Maud Hertisley, avait presque oublié que c'était pour hériter de trois millions de dollars qu'il était venu en Amérique. Il n'était jamais si heureux que dans les instants trop rares où il se trouvait seul avec elle... Le reste du temps, pour rêver à elle, il n'avait besoin de personne.

L'homme des Alpes, au contraire, gardait une violente rancune à la gracieuse passagère du Paris, descendue tout exprès de ses salons luxueux pour se moquer de lui dans son rouffle de troisième classe.

Dès son arrivée à Oklahoma, la vue de la « chacoestre » girl-scout l'avait fixé dans son plan de vengeance...

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes.
Tarif : 5 francs par annonce et
pour une seule insertion.

OFFRES

56. — A vendre, 1/2 muids, tonnettes-barriques, petites futailles, tous genres. S'adresser à M. Charon-Jamin, 36, quai Malakoff, Nantes.

167. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

186. — A vendre plants de vigne greffés, sélectionnés des meilleures variétés du Pays. S'adresser à M. Emeriaud Armand, Viticulteur, Le Pallet (L.-L.).

193. — A vendre plants de vignes racinés, d'hybrides producteurs directs : Seibel 4643. — Roi des Noirs 4986. — Rayon d'Or 5455-6168. — Baco N° 1 et 22-A. — Bertille-Seyve, 2862. — Coudere, Gaillard, etc... S'adresser à M. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.). Authenticité entièrement garantie, notices descriptives et prix courants sur demande.

197. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés. Seibel blanc 4986, 4995, 5409, 6168. Rouge 4643, 5455, 5487, 6065. Bertille-Seyve, Baco, Gaillard, etc... très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authenticité garantie.

S'adresser à M. Terrien-Biret, viticulteur à la Blanchardière, La Chapelle-Basse-Mer.

203. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Croix (M.-et-Loire), offrent plants de vignes greffés et hybrides nouveaux, pommiers à cidre et arbres fruitiers franco toutes gares. Prix courant franco.

205. — A vendre plants de vignes greffés Gros-Lot de Cinq-Mars et Gros-plants, producteurs directs des meilleures variétés rouge et blanc : Seibel, Baco, Gaillard, Auxerrois, Noah, etc... Prix intéressants. S'adresser à M. Chesneau, horticulteur, La Bernerie (L.-L.).

207. — A vendre un camion, bâché noir, à un cheval, en bon état. S'adresser Fromagerie Nantaise, avenue de l'Éperonnière, 11 bis, Nantes, de 9 à 12 heures.

208. — A vendre, plusieurs milliers de kilos de sarrasin du même numéro ou en boutures, au choix. Le tout en provenance de mon vignoble et garanti comme authentique. S'adresser à Pétard-Lunau, à L'Aubardière, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.).

216. — A vendre « Soufreuse Vésuve » marque Perras, à traction entièrement neuve, cause cessation culture. Ecrire Bureau du Syndicat.

219. — A vendre, plants de vigne racinés : Seibel 4643 (Roi des Noirs), 4986 (Rayon d'Or), 5455, 5409 ; Baco N° 1, Phénomène, Boiziau, Tank, etc... S'adresser à M. Berthé, La Planche (Loire-Inférieure), où l'on peut y déguster du vin de ces plants.

220. — A louer à moitié fruits, ferme de la Garvinière, en Sainte-Marie, près Pornic, 22 hectares, terres, prés et vignes. Libre à la Saint-Martin 1932. S'adresser à Mme Desdort-Laraison, 10, rue Mercœur, Nantes.

223. — Suis acheteur camion-maraîcher occasion. S'adresser à Mme

de la Brosse, Ardennes, Sainte-Pazanne (L.-L.).

224. — A louer pour 1er novembre 1932, ferme de 11 hectares 1/2, terres, vignes, prés, à 6 kilomètres de Nantes. S'adresser au Syndicat.

225. — A louer à moitié fruits, métairie de 25 hectares, à La Limouzinière (Loire-Inf.).

226. — A vendre, coupe châtaignier 9 ans, pour cercler, piquets ou chauffage. S'adresser à M. Charron, régisseur, Les Dorices, en Vallet.

227. — A vendre chienne huit mois, race Berger d'Alsace, conviendrait pour garder maison ou château. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

120. — Acheteur, cherche Loire-Inférieure belle propriété habitation de style entre Nantes et la mer. Avec ou sans terres. Adresser offres particulièrement à M. Faivre, directeur du Bulletin, qui transmettra.

123. — Ménage 25 ans, 1 enfant, originaire de Bouvron, demande place jardinier, grosse culture, femme employée ou non. S'adresser au Syndicat.

Si vous désirez UNE PLACE, un emploi à la campagne pour tout travail agricole, vous pouvez trouver rapidement et sûrement ce que vous cherchez, par une petite annonce à nos OFFRES ET DEMANDES.

Nos Grands Réseaux

Vien émis, dans sa dernière réunion, par l'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce de France, en faveur du redressement financier des Grands Réseaux de Chemins de Fer.

Considérant que le déficit du fonds commun des Grands Réseaux de Chemins de fer, qui s'élève actuellement d'environ 250 millions par mois, sera de près de cinq milliards à la fin de l'année ;

Considérant que cette situation ne saurait se prolonger sans un danger grave pour l'économie nationale et pour le budget de l'Etat, c'est-à-dire pour le contribuable ;

Considérant que les propositions du Conseil supérieur des Chemins de fer, tenant compte des intérêts essentiels du pays au point de vue économique, évitent la majoration des tarifs marchandises, compensent dans une certaine mesure celle des tarifs voyageurs par l'abaissement de l'impôt sur les transports et tendent à réaliser des économies d'exploitation

en réduisant la faible trafic et des lignes de banlieue ;

Considérant que certaines de ces propositions peuvent être réalisées par le gouvernement sans intervention du législateur et que leur effet peut ainsi être immédiat ;

L'Assemblée émet le vœu :

Que le gouvernement adopte les mesures proposées par le Conseil supérieur des Chemins de fer ; qu'il réalise immédiatement celles de ces mesures qui rentrent dans ses pouvoirs et qu'il obtienne du Parlement le vote rapide des dispositions nécessaires à l'intervention législative, notamment pour donner aux réseaux les moyens de se procurer, par la voie normale d'émission d'obligations, les ressources nécessaires à l'exécution de leurs programmes de travaux et de construction de matériel roulant ;

Qu'il ne soit pas établi, actuellement, d'impôts nouveaux sur l'essence, les pneumatiques et les transports automobiles.

COOPERATIVE

Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 7 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.

Huile comestible

Établissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres..... 50 » (logés franco gare).

Par estagnon de 10 litres..... 113 » (logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

Pour Nantes :

5 90 le litre nu par estagnon de 5 et 10 litres..... 103 »

5 50 le litre nu, par bidon de 28 litres. Emballages à rendre complets.

Pour hors Nantes :

Par estagnon de 5 litres..... 42 » (logés franco gare).

Par estagnon de 10 litres..... 78 » (logés franco gare).

Par bidon de 28 litres. 5 50 le litre. (Nu, départ gare Nantes ; fût à rendre franco.)

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 20 »

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon Croix d'Or..... 300 »

Les 100 k. départ Nantes.

PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilogrammes minimum.

RIZ et ISSUES

Riz Saigon n° 1, par 100 kilos 115 »

Issues de riz..... 90 »

Remouillage de fèves..... 78 »

Mais pour volailles..... 90 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes, Chantenay..... 105 »

« LE TITAN »..... 105 »

Farine alimentaire pour porcs et bovins.

Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux en farine et divers

Arachide et Coprah (sur wagon).

Farine de Manioc..... 98 »

Les 100 kilos, départ Ste-Pazanne.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé..... 115 »

Grande Pondeuse..... 130 »

Farine de viande..... 180 »

Farine d'os alimentaire..... 87 »

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Proviende « Sucraff » N° 1..... 75 »

« Sucraff » N° 2..... 72 »

ALIMENTATION DES CHEVREUX

Aliment complet N° 1, 40 %

avoine, 35 % mélasse..... 95 »

Aliment « Le Picotin », pour chevreaux de campagne (succédané, avoine tourteaux) 103 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement

des porcs..... 109 »

pour porcelets et truies..... 107 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima Lait..... 112 »

Optima pour engraissement

des bœufs..... 120 »

Optimalia, farine lactée pour veaux, par sacs de 5 k..... 15 50

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses..... 130 »

Proviende « LAPOX » pour lapins..... 120 »

Farine de Poisson supérieure 210 »

Viande extra..... 185 »

Coquilles huîtres..... 50 »

Sur wagon départ Nantes.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse..... 86 »

Son mélassé Say, 50 %..... 103 »

Paille mélassée Say, 50 %..... 72 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobellin et Pont-d'Ardes.

Proviendine

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

HUILES et GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 30 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Demil-fluide..... 3 20 3 60 4 10

Épaisse..... 3 30 3 70 4 10

P. cylindre vapeur 4 50 4 90 5 30

Pour Mouvements..... 4 40 4 80 5 20

P. Transmissions..... 3 20 3 60 4 10

P. Moteur Electr. 4 20 4 60 5 10

P. Moteur Diesel..... 4 20 4 60 5 10

Pour écremeuses :

Demil-blanc..... 4 10 4 50 4 90

Blanche pure..... 4 60 5 10 5 40

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford)..... 3 90 4 30 4 70

Fluide, 1/2 fluide..... 4 20 4 60 5 10

1/2 épaisse..... 4 40 4 80 5 20

Épaisse..... 4 70 5 10 5 50

Huile Noire épaisse pour boîtes vitesses..... 4 10 4 40 4 80

Huile « Evergreen » toujours verte, supérieure. A demil-fluide et B. B. demil-épaisse..... 7 40 7 80 8 20

Huile de ricin pure..... 8 10 8 40 8 80

Par tambour de 50 litres.

Par fût de 100 litres..... 4 10 le kilo

Par fût de 100 litres..... 3 60 le kilo

Graisse rose pure ; Graisse vaseline et Valvoline. Nous consulter.

CHAUX POUR L'AGRICULTURE

Grosse chaux en belles pierres blanches..... 105 »

Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champtocé et par 8.000 kilos minimum.

Chaux blutée pour amendements..... 125 »

Fleur de chaux blutée pour vigne..... 140 »

Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 kilos facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

La chaux blutée peut être livrée en sacs papier « Kraft » à 3 épaisseurs, très résistants, pouvant contenir 45 kilos de chaux, moyennant une majoration de 25 fr. par tonne.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPERATIVE a payé les blés entre :

146 et 148 »

suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réseaux.

Voici les cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 26 novembre.

Blé mouliné sans ail, base 74 kil. non réversibles 146

Blé sans ail, base 74 kilos non réversibles..... 148

Avoine grise ou blanche nouvelle récolte..... 91

Avoine bigarrée, nouvelle récolte..... 85

Sarrasin (d'origine)..... 85

Orge indigène..... 72

Orge Danube..... 69

Seigle Danube..... 93

Son (Paris)..... 48

Mais Plata..... 72

Mais Indehumide..... 69

Mais Bessaraire, liv. imméd. 72

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 26 novembre

Arichants, les 12, 17 fr. — Betteraves, les 12, 5 fr. — Carottes, le kilo, 0,30. — Celeri rave, la boîte, 6 fr. — Choux blancs, la boîte, 4 fr. — Choux-pommes, les 15, 10 fr. — Choux-fleurs, les 11, 25 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 1,50. — Cresson, les 12, 5 fr. — Endives, le kilo, 3 fr. — Escaroles, les 12, 2,50. — Epinards, le kilo, 1 fr. — Laitues, les 12, 3 fr. — Mach, le kilo, 1,75. — Navets, la boîte, 0,80. — Oseille, le kilo, 1,50. — Oignons, le kilo, 0,90. — Pommes, le kilo 1 fr. — Poireaux, la boîte, 3 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Salsifis, la boîte, 2 fr. — Scorsonères, la boîte, 2 fr.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottée..... 215

Paille de blé pressée..... 210

Paille avoine bottée..... 185

Paille avoine pressée..... 185

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 26 novembre

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 380. — 1re qualité, 5,75 à 6,25 ; 2e qualité, 4,75 à 5,25 ; 3e qualité, 3,75 à 4,25.

BŒUFS : 6. — Devant : 1re qualité, 4 à 4,75 ; 2e qual., 3 à 3,50 ; 3e qual., 2 à 3 fr. Derrière : 1re qualité, 4,25 à 5,25 ; 2e qual., 3,25 à 4,25 ; 3e qual., 2 à 3 fr.

MOUTONS : 201. — 1re qualité, 7 à 8,50 ; 2e qual., 5,50 à 6,50 ; 3e qual., 4,50 à 5,50.

Agneaux sans tarif.

PRIX DU KIL. SUR PIED

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 3,75 ; plus haut, 6,75 ; prix moyen, 5,25.

MOUTONS. — Plus bas, 4,50 ; plus haut, 8 fr. ; prix moyen, 6,25.

Cours des Vins

Muscadet 1er choix..... 600 à 650

Muscadet 2e choix..... 550 à 600

Gros-Plant 1er choix..... 300 à 350

Gros-Plant 2e choix..... 250 à 300

Noah (suivant le degré)..... 100 à 125

ACHETEZ - VOS BOUCHONS - ARTICLES DE CAFE

chez Emile BOULLERY

J.-B. TOULON, Succ

Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

Téléphone 133-91

PRIX DES POMMES DE TERRE DE SEMENCE

Rosa..... 128 »

Jaune de Hollande, Fluke..... 110 »

Géante de Saint-Malo..... 108 »

Idéale, Eerstelingen..... 108 »

Fin de Siècle, Abondance de Montvilliers..... 104 »

Sauccie de Bretagne, Early

Rose..... 102 »

Etoile du Nord..... 90 »

Odenwalder..... 88 »

Institut de Beauvais..... 68 »

Géante Sans Pareille, Andréa, Populaire, Mondiale, Indus-

trie, Ronde jeune du Tré-

gor, Chardon, Woltmann, Rouge-farineuse, Profes-

seur Maercker..... 66 »

Géante blanche..... 58 »

Géante bleue..... 56 »

Ces prix s'entendent par wagon complet, pour marchandise logée, départ Bretagne et pour commande de détail

Par grosse quantité, nous consulter.

NANTES (Talensac)

Beauf. — Le demi-kilo : 1re catég., 6 à 9,90 ; 2e catég., 3 à 4 fr. 3e catég., 2,50.

Veau. — Le demi-kilo : 1re catég., 6,50 à 10 fr. ; 2e catég., 6,50 ; 3e catég., 5,50 à 5,50.

Mouton. — Le demi-kilo : 1re catég., 8,50 ; 2e catég., 6,50 à 7,50 ; 3e catég., 5,50.

Porc. — Le demi-kilo : 6 à 7,50.

Beurre. — Le demi-kilo : 10,25 à 11,50.

Lapin. — Le demi-kilo : 6 à 6,50.

Poulet. — Le demi-kilo : 7 à 7,50.

ANCIENS

Blé, 140 à 145 fr. ; avoine, 100 à 110 fr. ; sarrasin, 95 fr. ; orge, 100 fr. ; son, 60 fr. ; paille, les 500 kilos, 100 fr. ; foin, 150 fr.

Chais, la douzaine, 11,50 ; beurre, 5,5